



La Tronche, le 12 janvier 2026

DEVIS TYPES *

**Loi 2015-177 du 17 février 2015
Loi L2223-21-1 du 21 février 2022**

TARIF PUBLIC AU 01/01/2026

**POMPES FUNEBRES INTERCOMMUNALES
DE LA REGION GRENOBLOISE**

* Ces devis types sont établis conformément à l'arrêté du 11 février 2025 modifiant l'arrêté du 23 août 2010 du ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales portant définition du modèle de devis applicable aux prestations fournies par les opérateurs funéraires



AVERTISSEMENT

Les devis présentés par la société des Pompes Funèbres Intercommunales de la Région Grenobloise P.F.I. ne comportent pas la facturation de frais de tiers (à l'exception des vacations de police).

Arbitrairement ces devis prennent en compte le modèle de cercueil le moins onéreux, une large gamme est toutefois proposée par notre entreprise.

Les frais de séjour en chambre funéraire, les frais de thanatopraxie, transports de corps avant et après mise en bière, imprimerie, articles funéraires, fleurs, etc... ne sont volontairement pas mentionnés puisqu'aléatoires selon le désir des familles ou la volonté exprimée par le défunt.

Une page annexée précise quelques tarifs de prestations non obligatoires fréquemment utilisés pour l'organisation des obsèques.

Les devis sont présentés conformément à la définition du modèle de devis réglementaire applicable aux prestations fournies par les prestataires funéraires (Arrêté NOR : IOCB 1012529AA du 23 août 2010 modifié par l'Arrêté NOR : ATDB2432666A du 11 février 2025).



DEVIS TYPE POUR CREMATION

Il conviendra de prévoir en sus et selon les circonstances les frais relatifs à la destination des cendres et autres frais non obligatoires, tels :

- ❖ Frais relatifs au dépôt de l'urne (dispersion, achat concessions, columbarium, inhumation, etc...),
- ❖ Frais de séjour en chambre funéraire,
- ❖ Frais de thanatopraxie,
- ❖ Frais de transport avant mise en bière,
- ❖ Frais de transport après mise en bière,
- ❖ Vacation de police,
- ❖ Presse,
- ❖ Imprimerie,
- ❖ Articles funéraires.

Votre conseiller :

DEVIS

D 1041859

06/01/2026 DOLTR260080

POMPES FUNEBRES INTERCOMMUNALES DE LA REGION GRENOBLOISE CL10

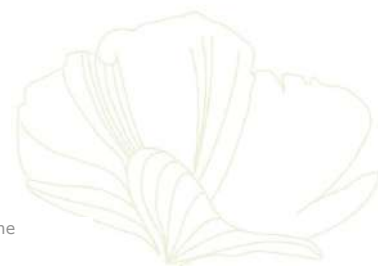
04 76 54 43 43 / contact@pfi-grenoble.com

Lien de parenté :

Votre référence :

POMPES FUNEBRES INTERCOMMUNALES DE LA REGION GRENOBLOISE

Avenue du Grand Sablon
38700 LA TRONCHE



Obsèques de DEVIS TYPE CREMATION 2026 AVEC CEREMONIE

Né le - - à

Mise En Bière Le - - A : - Centre Hospitalier Universitaire - Grenoble - Chambre Mortuaire - Chemin Fortuné Ferrini - 38700 La Tronche

Cérémonie Le - - A : - Eglise Sainte-marie - 206 Rue Gal De Gaulle - 38220 Vizille

Crémation Le - - A : - Crématorium Métropolitain - Route Du Mûrier - 38610 Gieres

Il est recommandé aux familles de consulter l'association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (AGIRA) pour vérifier l'existence ou non d'une assurance obsèques souscrite par le défunt avant son décès (<https://www.agira-vie.fr/obseques>).

En cas d'acceptation, le présent devis doit mener à la signature d'un bon de commande permettant la réalisation des obsèques dans les délais réglementaires prévus aux articles R. 2213-33 et R. 2213-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

En application de l'article R. 2223-29 du CGCT, en fonction des circonstances, des modalités de transport et des causes de décès, les soins de conservation, la housse mortuaire et le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur peuvent devenir obligatoires. D'autres prestations, bien que non obligatoires, peuvent être rendues nécessaires selon les circonstances du décès et les choix opérés par les familles.

Prestations obligatoires	Montant TTC (1)	Prestations non obligatoires	Montant TTC (1)
1 - Préparation, Organisation des obsèques		Démarches et formalités administratives	
		Frais de dossier	59,80
		Démarches et mandats	92,00
		Soins au défunt	
		Toilette mortuaire/Habillage	72,20
2 - Transport du défunt avant mise en bière (sans cercueil)		Housse mortuaire (Transport avant mise en bière)	
		Housse	56,60
3 - Cercueil et accessoires		Cercueil avec cuvette étanche et quatre poignées, plaque d'identité	
		Cercueil Precial - pin rustique - parisien - 22 mm 185/55	170,40
		Equipé d'une cuvette étanche	
		4 Poignées n°1	47,20
		Plaque d'identité cercueil n°1 (or)	22,10
		Capiton	
		Capiton Dentelle	59,30
		Emblème civil/religieux placé sur le cercueil	
		Emblème Civil Crémation n°10 Rose or	18,00
4 - Mise en bière et fermeture du		Mise en bière et fermeture de cercueil	
		Prestations pour mise en bière extérieure	81,70

POMPES FUNEBRES INTERCOMMUNALES DE LA REGION GRENOBLOISE

Avenue du grand sablon 38700 LA TRONCHE

Tel : 04.76.54.43.43 - Fax : 04.76.42.81.05 - Mail : contact@pfi-grenoble.com - Site internet : www.pfi-grenoble.com

SEM au capital de 5.000.000 euros - Habilitation n° 25-38-0043 - Représentant légal : Laurence MATHON

Orias n° 07030554 consultable sur www.orias.fr - RCS Grenoble 348205543 - TVA intra : FR70348205543

Coordonnées du médiateur : Le Médiateur de la Consommation des Professions Funéraires 14 rue des fossés Saint-Marcel 75005 Paris ou www.mediateurconso-servicesfuneraires.fr



Votre conseiller :

DEVIS

D 1041859

06/01/2026 DOLTR260080

POMPES FUNEBRES INTERCOMMUNALES DE LA REGION GRENOBLOISE CL10

04 76 54 43 43 / contact@pfi-grenoble.com

Lien de parenté :

Votre référence :

POMPES FUNEBRES INTERCOMMUNALES DE LA REGION GRENOBLOISE

Avenue du Grand Sablon
38700 LA TRONCHE



Obsèques de DEVIS TYPE CREMATION 2026 AVEC CEREMONIE

Né le - - à

	Prestations obligatoires	Montant TTC (1)	Prestations non obligatoires	Montant TTC (1)
cercueil				
6 - Cérémonie funéraire			Frais de culte payés par la famille	
			Personnel	
			Personnel de convoi (4 agents)	247,40
			Maître de cérémonie	76,70
			Véhicule funéraire	
			Véhicule de convoi	132,70
7B - Crémation	Prestation Crémation			
	Crémation adulte	674,80		
	Fourniture d'une urne avec sa plaque			
	Urne n°1 Bordeaux	47,30		
8 - Frais avancés pour le compte de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles	Vacations de police			
	Vacations de Police LA TRONCHE			
Sous total des frais avancés pour le compte de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles :				
	Total toutes taxes comprises de l'ensemble des prestations obligatoires	1 018,40	Total toutes taxes comprises de l'ensemble des prestations non obligatoires	839,80

Votre conseiller :

DEVIS D 1041859

06/01/2026 DOLTR260080

POMPES FUNEBRES INTERCOMMUNALES DE LA REGION GRENOBLOISE CL10
04 76 54 43 43 / contact@pfi-grenoble.com

Lien de parenté :

Votre référence :

POMPES FUNEBRES INTERCOMMUNALES DE LA REGION GRENOBLOISE

Avenue du Grand Sablon
38700 LA TRONCHE



Obsèques de DEVIS TYPE CREMATION 2026 AVEC CEREMONIE

Né le - - à

Total HT	% esc.	Escompte	Eco-contribution	Code	Base T.V.A	Taux	Montant T.V.A	Montant TTC
1558,57				1	1 437,93	20,00	287,57	*****1858,20 EUR
				2	120,64	10,00	12,06	

Date de validité 31/12/2026

- 1) Les opérations réalisées sont soumises au taux normal de TVA de 20 %, sauf les opérations de transport de corps, avant et après mise en bière, et la fourniture de plants horticoles d'ornement, de plantes vivantes, de fleurs fraîches et de fleurs séchées, non transformés, auxquelles s'applique le taux intermédiaire de 10 %.
- (2) La dispersion des cendres peut avoir lieu en pleine nature et peut être effectuée soit à titre gratuit par la famille elle-même, soit par un opérateur funéraire mandaté et rémunéré à cet effet.
- (3) Frais non soumis à TVA.

Les prestations identifiées par le repère (*) sont sous-traitées, conformément aux informations portées dans l'habilitation N° 25-38-0043

En application de l'article R. 2213-25 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil muni d'une cuvette d'étanchéité respectant des caractéristiques de résistance, d'étanchéité et de biodégradabilité, lorsqu'il est destiné à l'inhumation, ou de combustibilité, lorsqu'il est destiné à la crémation, afin de protéger l'environnement et la santé. Par ailleurs, l'habillement du défunt, les garnitures et les accessoires posés à l'intérieur ou à l'extérieur des cercueils destinés à la crémation sont composés de matériaux combustibles et non susceptibles de provoquer une explosion.

En application de l'article R. 2213-26 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil hermétique si la personne était atteinte au moment du décès de l'une des infections transmissibles mentionnées à l'article R. 2213-2-1 du même code, si le corps est déposé soit à résidence, soit dans un édifice culturel soit dans un caveau provisoire pour une durée excédant six jours, ou si le préfet l'a prescrit. Le site service-public.fr comporte de nombreuses informations sur les démarches à accomplir après le décès d'un proche. Un guide pratique intitulé « Je perds un proche » est également à la disposition des familles sur le site <https://www.modernisation.gouv.fr>

- Conformément aux dispositions du CGCT :

- I. - Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.
 - II. - Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :
 - 1. Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27 ;
 - 2. Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique » (article L. 2223-18-1-1)
- Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature » (article L. 2223-34) ; - Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale ; modalités d'étiquetage des cercueils proposées à la vente ; obligation d'établissement d'un devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande) ;

Vous accompagner



avec douceur et humanité

Votre conseiller :

DEVIS

D 1041859

06/01/2026 DOLTR260080

POMPES FUNEBRES INTERCOMMUNALES DE LA REGION GRENOBLOISE CL10

04 76 54 43 43 / contact@pfi-grenoble.com

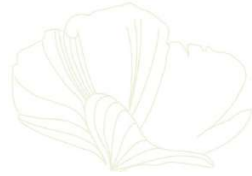
Lien de parenté :

Votre référence :

**POMPES FUNEBRES INTERCOMMUNALES DE LA
REGION GRENOBLOISE**

Avenue du Grand Sablon

38700 LA TRONCHE



Obsèques de **DEVIS TYPE CREMATION 2026 AVEC CEREMONIE**

Né le - - à

- En cas de dépassement des frais pour des prestations ou des produits rendus obligatoires et non prévus à la date de signature du bon de commande résultant de l'acceptation du présent devis, ou en cas de prestations ou produits demandés en complément de ceux figurant dans le présent devis à cette même date, un avenant à ce dernier doit être rédigé et paraphé, ou un nouveau devis doit être rédigé et soumis à l'acceptation de la 22 février 2025 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 19 sur 80
personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, auquel cas un nouveau bon de commande devra être établi puis signé par cette dernière.

Fait à
Le

Signature
Précédée de la mention
« Lu et approuvé, bon pour acceptation »

POMPES FUNEBRES INTERCOMMUNALES DE LA REGION GRENOBLOISE

Avenue du grand sablon 38700 LA TRONCHE

Tel : 04.76.54.43.43 - Fax : 04.76.42.81.05 - Mail : contact@pfi-grenoble.com - Site internet : www.pfi-grenoble.com

SEM au capital de 5.000.000 euros - Habilitation n° 25-38-0043 - Représentant légal : Laurence MATHON
Orias n° 07030554 consultable sur www.orias.fr - RCS Grenoble 348205543 - TVA intra : FR70348205543

Coordonnées du médiateur : Le Médiateur de la Consommation des Professions Funéraires 14 rue des fossés Saint-Marcel 75005 Paris ou www.mediateurconso-servicesfuneraires.fr





DEVIS TYPE POUR INHUMATION

Il conviendra de prévoir en sus et selon les circonstances les prestations non obligatoires, telles :

- ❖ Frais de cimetières (achat concession, travaux de cimetière, gravure, etc...),
- ❖ Frais de séjour en chambre funéraire,
- ❖ Frais de thanatopraxie,
- ❖ Frais de transport avant mise en bière,
- ❖ Frais de transport après mise en bière,
- ❖ Vacation de police,
- ❖ Presse,
- ❖ Imprimerie,
- ❖ Articles funéraires.

Votre conseiller :

DEVIS**D 1041942**

07/01/2026 DOLTR250416

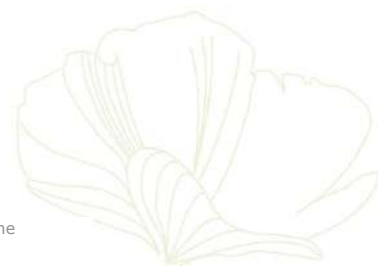
POMPES FUNEBRES INTERCOMMUNALES DE LA REGION GRENOBLOISE CL10
04 76 54 43 43 / contact@pfi-grenoble.com

Lien de parenté :

Votre référence :

POMPES FUNEBRES INTERCOMMUNALES DE LA REGION GRENOBLOISEAvenue du Grand Sablon
38700 LA TRONCHE**Obsèques de DEVIS TYPE INHUMATION 2026**

Né le - - à

Mise En Bière Le - - A : - Centre Hospitalier Universitaire - Grenoble - Chambre Mortuaire - Chemin Fortuné Ferrini - 38700 La Tronche**Cérémonie** Le - - A : - Eglise Sainte-marie - 206 Rue Gal De Gaulle - 38220 Vizille**Inhumation** Le - - A : - Cimetière - Vizille - Chemin Du Cimetière - 38220 Vizille

Il est recommandé aux familles de consulter l'association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (AGIRA) pour vérifier l'existence ou non d'une assurance obsèques souscrite par le défunt avant son décès (<https://www.agira-vie.fr/obseques>).

En cas d'acceptation, le présent devis doit mener à la signature d'un bon de commande permettant la réalisation des obsèques dans les délais réglementaires prévus aux articles R. 2213-33 et R. 2213-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

En application de l'article R. 2223-29 du CGCT, en fonction des circonstances, des modalités de transport et des causes de décès, les soins de conservation, la housse mortuaire et le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur peuvent devenir obligatoires. D'autres prestations, bien que non obligatoires, peuvent être rendues nécessaires selon les circonstances du décès et les choix opérés par les familles.

Prestations obligatoires	Montant TTC (1)	Prestations non obligatoires	Montant TTC (1)
1 - Préparation, Organisation des obsèques		Démarches et formalités administratives	
		Frais de dossier	59,80
		Démarches et mandats	92,00
		Soins au défunt	
		Toilette mortuaire/Habillage	72,20
2 - Transport du défunt avant mise en bière (sans cercueil)		Housse mortuaire (Transport avant mise en bière)	
		Housse	56,60
3 - Cercueil et accessoires		Cercueil avec cuvette étanche et quatre poignées, plaque d'identité	
		Cercueil Precial - pin rustique - parisien - 22 mm 185/55	170,40
		<i>Equipé d'une cuvette étanche</i>	
		4 Poignées n°1	47,20
		Plaque d'identité cercueil n°1 (or)	22,10
4 - Mise en bière et fermeture du		Mise en bière et fermeture de cercueil	
		Prestations pour mise en bière extérieure	81,70

POMPES FUNEBRES INTERCOMMUNALES DE LA REGION GRENOBLOISE

Avenue du grand sablon 38700 LA TRONCHE

Tel : 04.76.54.43.43 - Fax : 04.76.42.81.05 - Mail : contact@pfi-grenoble.com - Site internet : www.pfi-grenoble.com

SEM au capital de 5.000.000 euros - Habilitation n° 25-38-0043 - Représentant légal : Laurence MATHON

Orias n° 07030554 consultable sur www.orias.fr - RCS Grenoble 348205543 - TVA intra : FR70348205543

Coordonnées du médiateur : Le Médiateur de la Consommation des Professions Funéraires 14 rue des fossés Saint-Marcel 75005 Paris ou www.mediateurconso-servicesfuneraires.fr

Votre conseiller :

DEVIS D 1041942

07/01/2026 DOLTR250416

POMPES FUNEBRES INTERCOMMUNALES DE LA REGION GRENOBLOISE CL10
04 76 54 43 43 / contact@pfi-grenoble.com

Lien de parenté :

Votre référence :

POMPES FUNEBRES INTERCOMMUNALES DE LA REGION GRENOBLOISE

Avenue du Grand Sablon
38700 LA TRONCHE



Obsèques de DEVIS TYPE INHUMATION 2026

Né le - - à

Prestations obligatoires	Montant TTC (1)	Prestations non obligatoires	Montant TTC (1)
cercueil			
6 - Cérémonie funéraire		Personnel Personnel de convoi (4 agents) Maître de cérémonie	247,40 76,70
		Véhicule funéraire Véhicule de convoi	132,70
7A - Inhumation	Inhumation / Creusement et comblement de fosse Inhumation/Creusement 1,50m		280,90
			577,20
			821,80

Total HT	% esc.	Escompte	Eco-contribution	Code	Base T.V.A	Taux	Montant T.V.A	Montant TTC
1175,90				1	1 055,26	20,00	211,04	*****1399,00 EUR
				2	120,64	10,00	12,06	

Date de validité 31/12/2026

- 1) Les opérations réalisées sont soumises au taux normal de TVA de 20 %, sauf les opérations de transport de corps, avant et après mise en bière, et la fourniture de plants horticoles d'ornement, de plantes vivantes, de fleurs fraîches et de fleurs séchées, non transformés, auxquelles s'applique le taux intermédiaire de 10 %.
- 2) La dispersion des cendres peut avoir lieu en pleine nature et peut être effectuée soit à titre gratuit par la famille elle-même, soit par un opérateur funéraire mandaté et rémunéré à cet effet.
- 3) Frais non soumis à TVA.

POMPES FUNEBRES INTERCOMMUNALES DE LA REGION GRENOBLOISE

Avenue du grand sablon 38700 LA TRONCHE

Tel : 04.76.54.43.43 - Fax : 04.76.42.81.05 - Mail : contact@pfi-grenoble.com - Site internet : www.pfi-grenoble.com

SEM au capital de 5.000.000 euros - Habilitation n° 25-38-0043 - Représentant légal : Laurence MATHON
Orias n° 07030554 consultable sur www.orias.fr - RCS Grenoble 348205543 - TVA intra : FR70348205543

Coordonnées du médiateur : Le Médiateur de la Consommation des Professions Funéraires 14 rue des fossés Saint-Marcel 75005 Paris ou www.mediateurconso-servicesfuneraires.fr



Votre conseiller :

DEVIS

D 1041942

07/01/2026 DOLTR250416

POMPES FUNEBRES INTERCOMMUNALES DE LA REGION GRENOBLOISE CL10

04 76 54 43 43 / contact@pfi-grenoble.com

Lien de parenté :

Votre référence :

POMPES FUNEBRES INTERCOMMUNALES DE LA REGION GRENOBLOISE

Avenue du Grand Sablon
38700 LA TRONCHE



Obsèques de DEVIS TYPE INHUMATION 2026

Né le - - à

Les prestations identifiées par le repère (*) sont sous-traitées, conformément aux informations portées dans l'habilitation N° 25-38-0043

En application de l'article R. 2213-25 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil muni d'une cuvette d'étanchéité respectant des caractéristiques de résistance, d'étanchéité et de biodégradabilité, lorsqu'il est destiné à l'inhumation, ou de combustibilité, lorsqu'il est destiné à la crémation, afin de protéger l'environnement et la santé. Par ailleurs, l'habillement du défunt, les garnitures et les accessoires posés à l'intérieur ou à l'extérieur des cercueils destinés à la crémation sont composés de matériaux combustibles et non susceptibles de provoquer une explosion.

En application de l'article R. 2213-26 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil hermétique si la personne était atteinte au moment du décès de l'une des infections transmissibles mentionnées à l'article R. 2213-2-1 du même code, si le corps est déposé soit à résidence, soit dans un édifice culturel soit dans un caveau provisoire pour une durée excédant six jours, ou si le préfet l'a prescrit. Le site service-public.fr comporte de nombreuses informations sur les démarches à accomplir après le décès d'un proche. Un guide pratique intitulé « Je perds un proche » est également à la disposition des familles sur le site <https://www.modernisation.gouv.fr>

- Conformément aux dispositions du CGCT :

I. - Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.
II. - Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

1. Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27 ;
 2. Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique » (article L. 2223-18-1-1)
- Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature » (article L. 2223-34) ; - Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale ; modalités d'étiquetage des cercueils proposées à la vente ; obligation d'établissement d'un devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande) ;

- En cas de dépassement des frais pour des prestations ou des produits rendus obligatoires et non prévus à la date de signature du bon de commande résultant de l'acceptation du présent devis, ou en cas de prestations ou produits demandés en complément de ceux figurant dans le présent devis à cette même date, un avenant à ce dernier doit être rédigé et paraphé, ou un nouveau devis doit être rédigé et soumis à l'acceptation de la 22 février 2025 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 19 sur 80
personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, auquel cas un nouveau bon de commande devra être établi puis signé par cette dernière.

Fait à
Le

Signature
Précédée de la mention
« Lu et approuvé, bon pour acceptation »

POMPES FUNEBRES INTERCOMMUNALES DE LA REGION GRENOBLOISE

Avenue du grand sablon 38700 LA TRONCHE

Tel : 04.76.54.43.43 - Fax : 04.76.42.81.05 - Mail : contact@pfi-grenoble.com - Site internet : www.pfi-grenoble.com

SEM au capital de 5.000.000 euros - Habilitation n° 25-38-0043 - Représentant légal : Laurence MATHON

Orias n° 07030554 consultable sur www.orias.fr - RCS Grenoble 348205543 - TVA intra : FR70348205543

Coordonnées du médiateur : Le Médiateur de la Consommation des Professions Funéraires 14 rue des fossés Saint-Marcel 75005 Paris ou www.mediateurconso-servicesfuneraires.fr



TARIF DES PRINCIPALES PRESTATIONS NON OBLIGATOIRES A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2026

CHAMBRE FUNERAIRE

	HT	TTC
✓ Séjour en case réfrigérée :	86,00 €	103,20 € / journée
✓ Séjour en salon permanent :	121,92 €	146,30 € / journée
✓ Location salle de toilette / soins :	21,00 €	25,20 €
✓ Soins de thanatopraxie :	253,58 €	304,30 €



CREMATORIUM METROPOLITAIN DE GIERES

TARIFS A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2026

<u>PRESTATIONS DE CREMATION</u>	HT	TTC
✓ Crémation adulte	562,33 €	674,80 €
✓ Crémation enfant	281,42 €	337,70 €
✓ Crémation enfant né sans vie	134,08 €	160,90 €
✓ Dispersion cendres "Tout-petits" Jardin du Souvenir Crématorium Métropolitain Gières	Gratuit	Gratuit
✓ Conservation d'urne		
° Le 1 ^{er} mois	Gratuit	Gratuit
° Les 5 mois suivants, par mois (mois commencé dû)...	51,58 €	61,90 €
° A partir du 7 ^{ème} mois, par mois (mois commencé dû) ..	103,25 €	123,90 €
<u>CREMATIONS ADMINISTRATIVES ET PIÈCES ANATOMIQUES</u>		
✓ Créations administratives et pièces anatomiques	89,92 €	107,90 €